

Lille, le 30 juin 2009

Aux chefs d'établissement,

Parmi les tâches préparatoires de l'année scolaire prochaine 2009-2010, vous avez à gérer le départ en formation de vos enseignants.

Certains d'entre eux doivent entrer dans des dispositifs à « caractère obligatoire ».

Pour vous éclairer et vous permettre d'avoir une vue d'ensemble des différentes contraintes liées à chaque cas, nous vous adressons un tableau récapitulatif.

L'IFP et le CNFETP sont maîtres d'œuvre de ces dispositifs en lien avec Formiris Nord Pas de Calais.

Nous espérons ainsi vous faciliter la tâche.

Nous restons à votre disposition.

Guy Calande  
Directeur du CNFETP

Emmanuel Thevenin  
Directeur de l'IFP

## Pour les chefs d'établissement des collèges/lycées

L'IFP et le CNFETP vous informent des formations à « caractère obligatoire » pour les enseignants de votre établissement.

### Rentrée 2009-2010

#### Vous accueillez un enseignant qui est

- Délégué rectoral : ATE ou suppléant  
**(Entrée dans le métier)**
- Titulaire 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année  
**(T1-T2)**
- Lauréat du CAER session 2009 ou en prolongation session 2008  
**(EQP)**
- Délégué rectoral en année de contractualisation  
**(Contractualisable)**

Voici la marche à suivre...

**Contractualisable**  
Responsable pédagogique : G. Calande  
Responsable administrative : V. Coasne

**Entrée dans le métier / T1-T2**  
Responsable pédagogique : C. Fermat  
EQP  
Responsable pédagogique : C. Guilleman  
Responsable administrative : V. Lenfant

CNFETP  
178 rue Sadi Carnot  
BP 93  
59482 Haubourdin cedex  
Tél : 03 20 10 31 90  
Site : www.cnfetsp-lille.com

IFP  
236 rue du Faubourg de Roubaix  
59041 Lille Cedex  
Tél : 03 20 21 97 82  
Site : www.ifp-npdc.fr



## ENTREE DANS LE METIER

### Public

Délégué rectoral (ATE ou suppléant) assurant des remplacements d'enseignants contractuels, relevant de congés légaux.

Plus de détails sur [www.ifp-npdc.fr](http://www.ifp-npdc.fr)

### Dispositif

Cette formation s'inscrit dans une progression autour de modules thématiques :

- Année 1 : kit de découverte (module incontournable pour les DR)
- Année 2 : kit d'aisance (prérequis avoir suivi l'année 1)

### Modalité d'inscription

Le chef d'établissement procède à l'inscription :

- Kit de découverte : codes eneris 09150703 et 10150253
- Kit d'aisance : codes eneris 09150704 et 10150254

### Dates

Modules planifiés sur le temps de congés scolaires et samedis matin :

- Kit de découverte : 45 heures de formation (du 27 août 09 au 29 mai 10)
- Kit d'aisance : 28 heures de formation (du 28 août 09 au 16 avril 10)

## T 1 - T 2

### Public

Titulaire 1<sup>ère</sup> année lauréat CAFEP/CAER validé en juillet 2009.

Titulaire 2<sup>nd</sup>e année selon besoin.

Arrêté du 19 décembre 2006, article 7 (BO n°1 du 4 janvier 2007).

Plus de détails sur [www.ifp-npdc.fr](http://www.ifp-npdc.fr)

### Dispositif

- Bilan de positionnement
- Formations (disciplinaires ou transversales) en fonction du projet de l'enseignant

Enseignant convoqué via son chef d'établissement à une ½ journée de bilan de positionnement. A l'issue, il recevra une proposition de formation personnalisée.

### Modalité d'inscription

Le chef d'établissement procède à l'inscription :

- Bilan de positionnement : code eneris 10150273
- Journées de formations : codes eneris communiqués suite au bilan de positionnement

### Dates

Bilan de positionnement : convocation pour une ½ journée ente le 14 et le 18 septembre 09

## E Q P

### Public

Lauréat du CAER session 2009 ou en prolongation session 2008.

Stagiaire en situation dont la titularisation passe par une formation à caractère obligatoire : l'Epreuve de Qualification Professionnelle.

Plus de détails sur [www.ifp-npdc.fr](http://www.ifp-npdc.fr)

### Dispositif

60 h de formations transversales

Pour information, ces 60 h sont complétées par :

- 72 h disciplinaires assurées par l'IUFM (journée calendaire)
- un accompagnement par un tuteur (gestion Formiris)
- la rédaction d'un écrit professionnel

### Modalité d'inscription

Le chef d'établissement procède à une double inscription :

- Inscription IFP-CNFETP : code eneris 10150265
- Inscription IUFM : code eneris 10150279

### Dates

- le mercredi 23 septembre (matin IFP d'Arras ; après-midi IUFM d'Arras)
- semaine du 23 au 27 novembre 10
- semaine du 15 au 20 mars 10

## CONTRACTUALISABLE

### Public

Délégué rectoral en année de contractualisation.

Loi du 26 juillet 2005 – Directive n°8-0186 émanant de la DAF.

Plus de détails sur [www.cnfetp-lille.com](http://www.cnfetp-lille.com)

### Dispositif

- Bilan de positionnement
- 2 journées : cadrage, mutualisation et régulation
- Accompagnement disciplinaire : temps de travail sur problématiques spécifiques liées à la discipline, temps de visite, d'entretien, de conseil

Enseignant convoqué via son chef d'établissement à une ½ journée de bilan de positionnement. A l'issue, il recevra une proposition de formation personnalisée.

### Modalité d'inscription

Le chef d'établissement procède à l'inscription :

- Bilan de positionnement : code eneris 10150274
- Journées de cadrage et de régulation : code eneris communiqué suite au bilan de positionnement

### Dates

Bilan de positionnement : convocation pour une ½ journée entre le 21 et le 25 septembre 09  
Journée de cadrage : mi-octobre 09  
Journée de régulation : début janvier 10